

CR Réunion

CT2

Date	Jeudi 20 mai 2021 de 9h00 à 12h00
Lieu	Visio
Auteur	Franck FORGET
Destinataires	Membres de la commission thématique n°2
Objet	Conférence régionale du sport, Centre-Val de Loire Commission thématique n°2 – développement du sport de haut niveau et du sport professionnel
Commentaires	
Présents :	<p><u>Vice-président de la CRS</u> : M. Paul SEIGNOLLE</p> <p><u>Coprésident CT2</u> : M. Thomas RENAULT- Orléans métropole <u>Coprésident CT2</u> : M. Djamel CHEIKH – CREPS CVL</p> <p><u>Collège 1 – Services de l'Etat</u> :</p> <p>M. Thibault ROCHARD - Préfecture / SGAR M. Guillaume PICHARD - DRAJES Mme Gaëlle FLEURIER-LEFORT - CREPS M. Yann CHERBONNEL - CTS Cyclisme M. Christophe LETELLIER - CTS Athlétisme M. Philippe LEYNIER - CTN Athlétisme M. Nicolas METAIREAU -CTS Tennis de Table M. Jonathan MOUTON - CTS Handball M. Thierry TOURNEMIRE - CTS Tennis M. Thierry GAUTHIER – CREPS CVL</p> <p><u>Collège 2 – Collectivités territoriales</u> :</p> <p>M. Jean-Baptiste CAVE – Conseil Régional M. Thomas DESFORGES – Conseil Régional M. Frédéric LECLERC – AMF/ANDES M. Romain LONLAS – AMF M. Eric THOMAS – AMF/ANDES</p>

Collège 3 – Mouvement sportif :

M. Abdoul ABDALLAH – CROS CVL

M. Patrice DOTRINAL – CROS CVL

Collège 4 – Monde économique et social :

M. Yann JOURNÉ – CGT

M. Franck LECLERC – FNAS

M. Boris LUCE – COSMOS

Coordination et animation des CT

Groupe projet CRS CVL :

M. Yassire BAKHALLOU – DRAJES CVL

Mme Céline DIDIER – Conseil régional

CDES Limoges :

Mme Nathalie HENAFF

Mme Perrine RANOU

M. Jean-Jacques GOUGUET

1. OUVERTURE DE LA COMMISSION

- Rappel de l'ordre du jour
- Objectif : partager et débattre des principaux éléments de l'état des lieux

2. THEMATIQUE 1 : Sport de haut niveau

Dans le cadre de la présentation du diagnostic et notamment sur le nombre de sportifs de haut niveau de la région, il apparaît important d'apporter des précisions complémentaires.

En effet, la région Centre-Val de Loire compte 580 sportifs de haut niveau, mais seulement 129 sportifs sont reconnus athlètes de haut niveau. Ce dernier statut est réservé aux athlètes de 4 catégories dans la liste ministérielle : élite, sénior, jeune et reconversion.

Il sera important de fiabiliser les chiffres pour affirmer la position de notre région sur le niveau national.

Il faut également analyser ces chiffres avec prudence car depuis les projets de performance fédéraux (PPF), les critères d'accession à ces listes dépendent des fédérations et de leurs spécificités.

Une problématique dans notre région a été soulignée : la fuite des meilleurs athlètes vers d'autres régions. Il semblerait que la première explication est notre proximité avec la région d'Île de France possédant des atouts économiques mais également des équipements sportifs plus adaptés au sport de haut niveau.

Néanmoins, il n'y a pas que ces deux critères, il faut aussi prendre en compte la qualité de l'accompagnement, le suivi socioprofessionnel, le suivi médical et la reconversion.

Toutefois, beaucoup d'autres régions font le même constat et il faudrait affiner cette question avec des outils nationaux chiffrés.

Une solution évoquée, le contrat de travail qui pourrait être un levier intéressant, notamment pour la protection sociale et la formation professionnelle pour l'athlète de haut niveau.

Dans ce cadre reste la question posée : qui doit ou peut salarier l'athlète de haut niveau ?

- le club
- la fédération sportive
- le partenaire privé
- la collectivité territoriale

Le point sensible du salariat reste quand même les compétences pour gérer des salariés ce qui n'est pas toujours le cas au sein des clubs. Une attention est portée également au fait que l'athlète salarié ne soit pas trop sollicité, car la priorité reste quand même ses performances.

La question du financement du sport de haut niveau est aussi une question qui se pose aujourd'hui dans notre région, qui octroie des subventions ? A qui ? Pourquoi ?

Même si un travail collaboratif et une culture du partenariat existent, il reste effectivement des zones d'ombres. Ce sera un des thèmes important qu'il faudra aborder lors des prochaines réunions.

L'idée d'un guichet unique est évoqué dans le but de faciliter la démarche et de contrôler que les versements des aides bénéficient uniquement à l'athlète.

3. THEMATIQUE 2 : le sport professionnel

Quelle définition du sport professionnel ? Les sports individuels comme le tennis et le golf sont-ils concernés par cette dénomination ?

Le sport professionnel doit être une locomotive et doit tirer le sport de masse vers le haut, « faire rêver » et aller à la rencontre de tous les publics.

Les clubs professionnels doivent avoir un mode de gestion économique et managérial proche de celui d'une entreprise dans le sens où un club professionnel doit gérer des capitaux variés. Il y a deux façons de créer des clubs professionnels, soit par une évolution progressive soit par la captation des meilleurs joueurs. Ce sont des acteurs du développement du sport car ils sont au bout de la chaîne de la détection et de la formation des meilleurs athlètes. Un constat général a été valorisé par les membres : des jeunes formés en région Centre-Val de Loire partent très tôt sur le territoire national.

Ce constat de captation des meilleurs, peut parfois mettre en concurrence les structures d'une discipline sur des territoires proches. Celle-ci peut-être positive dans le domaine sportif, mais elle pose la difficulté du monde économique et de recherche de partenaires pour les structures.

De nombreux chefs d'entreprises possèdent aujourd'hui cette culture de partenariat autour du monde sportif professionnel. Par contre, pour les collectivités territoriales la prise en compte de cette pratique professionnelle n'est pas linéaire et des différences existent liées à la taille et aux priorités des politiques publiques mises en place par les élus.

Reste également le choix du sport féminin ou masculin et là encore des différences de priorités existent dans les partenaires privés comme dans les collectivités.

4. CLOTURE DE LA COMMISSION

En conclusion, la région Centre-Val de Loire est un territoire avec des forts atouts, tels que les équipements structurant sur l'ensemble du territoire. Une attention particulière devra être portée sur le suivi des financements et l'accompagnement des athlètes de haut niveau et du sport professionnel. Un travail commun plus qu'indispensable pour un meilleur service pour le sport de haut niveau et une grande visibilité des aides. Etre pragmatique !

M. Djamel CHEIKH et M.Thomas RENAULT, co-présidents de cette commission remercient l'ensemble des participants pour leur présence et la richesse des échanges.

Rappel des prochaines échéances

a. Calendrier

Prochaine commission thématique n°2, **le jeudi 24 juin 2021 de 10h00 à 16h00**

A la Ligue Centre-Val de Loire de football - 13 Rue Paul Langevin 45100 Orléans

b. Pour aller plus loin

<https://forms.gle/AHxogtkNqmFZwAMAA>